



Non respect du devis de travaux isolation toiture

Par **la paillotte**, le **26/10/2009** à **22:02**

bonjour,

En 2007, j'ai fait exécuter des travaux d isolation toiture par un professionnel local, puis fait aménagé les combles.

Le devis prévoyait isolant sterodur 8 cm équivalent 22.5 cm laine de verre.

A l'usage je m aperçois qu il fait froid en hiver et chaud l'été.

L'étude des fiches techniques de l'isolant en place stipule coefficient RD 2.35

Laine de verre en 22.5 RD 5.625.

L' entrepreneur prétant que c est son fournisseur qui lui a dit? mais aucune confirmation écrite.

Un dossier a été déposé auprès de son assurance décennale la réunion va avoir lieu prochainement.

Un assureur a t il l'obligation de couvrir son client, ou peut t il refuser en invoquant la possible faute intentionnelle.

Dans ce cas qu elle va etre mon recours.

Merci d'avance